



TALENCE
GESTION

OPCVM
TALENCE SELECTION PME

RAPPORT ANNUEL
Au 31 janvier 2024

Exercice 2023-24

Fonds Commun de Placement de droit français
Société de Gestion : TALENCE GESTION - 38 avenue Hoche 75008 PARIS
Dépositaire : CACEIS Bank France, Société Anonyme - 89-91, rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro

AFFECTATION RESULTAT

	Caractéristiques				
	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale (*)
Parts AC	FR0011653500	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs.	Une part
Parts NC	FR0011857267	Capitalisation	Euro	OPCVM nourriciers de TALENCE SELECTION PME	Une part
Parts IC	FR0013228004	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	500.000 euros
Parts CS	FR0013304045	Capitalisation	Euro	Part réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers autres que la société de gestion et agréés par la société de gestion(**)	Une part

(*) ne s'applique pas aux opérations de fusion/absorption/OST

(**) La souscription de la part CS (« clean share ») est réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires autres que la société de gestion :

- Soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs
- ou
- Fournissant un service de
 - Conseil au sens de la réglementation européenne MIF 2
 - Gestion individuelle de portefeuille sous mandatet pour lesquels ils sont rémunérés par leurs clients.

OBJECTIF DE GESTION

Dans le cadre d'une gestion actions discrétionnaire, le FCP a pour objectif d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle de l'indice CAC Small Net Return (dividendes réinvestis), sur la durée de placement recommandée (5 ans).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Indice CAC Small Net Return (Code Ticker CACSN) : Indice créé par NYSE Euronext, représentatif des petites capitalisations boursières françaises. Cet indice est valorisé aux cours de clôture et sa performance est calculée dividendes réinvestis.

Le FCP n'a pas vocation à répliquer cet indice. Celui-ci n'est qu'un élément d'appréciation a posteriori de la performance.

Au regard du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 08 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

1. Stratégies utilisées

Le FCP étant éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA), ses actifs sont investis de manière permanente pour plus de 75 % en actions ou titres assimilés éligibles au PEA

Le FCP étant également éligible au Plan d'épargne en actions destiné au financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire (PEA PME-ETI), ses actifs sont investis de manière permanente pour plus de 75 % en titres de sociétés éligibles au plan tels que définis par l'article L221-32-2 du Code monétaire et financier, parmi lesquels au moins les deux tiers sont des actions ou titres assimilés.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'investissement se fera essentiellement en valeurs mobilières de petites et moyennes capitalisations boursières, parmi tous les secteurs d'activité, selon une approche au cas par cas (« stock picking »), privilégiant l'analyse fondamentale des sociétés.

Le processus d'investissement se décompose en 4 étapes :

- a) Identification des sociétés potentiellement intéressantes :
L'équipe de gestion collectera le maximum d'information concernant les sociétés suivies, notamment à travers des contacts directs avec les sociétés, l'analyse des publications des sociétés, des publications des brokers, l'information des bases de données financières, la participation à des réunions destinées aux investisseurs, ...
- b) Analyse des fondamentaux de la société selon les critères suivants :
 - la qualité du management étudiée en fonction de la pertinence de ses objectifs, de son track record et de ses communications financières ;
 - la solidité de la situation financière de la société appréciée au travers du ratio d'endettement, de la rentabilité des fonds propres, du capital investi, de la marge nette et du cash-flow ;
 - la pertinence de la stratégie ;
 - les perspectives de croissance de l'activité et des marchés de la société ;
 - la visibilité sur les résultats ;
 - le positionnement stratégique de la société en termes de capacité d'innovation et de position concurrentielle.
- c) Valorisation des sociétés
 - En valeur absolue, en fonction des perspectives de croissance et de rentabilité,
 - En valeur relative, par rapport à leur secteur.
- d) Sélection des titres et investissement :
Les choix d'investissement seront principalement portés sur les titres conjuguant des fondamentaux solides et une évaluation attractive, en valeur absolue ou en relatif par rapport à leur secteur. Le gérant choisira les titres offrant le meilleur couple rentabilité / risque.

2. Les actifs (hors dérivés)

➤ Les actions

L'exposition au risque actions sera comprise entre 60% et 120%, compte tenu des opérations d'emprunt d'espèces et/ou de l'achat ou la vente de contrats financiers à terme sur indice actions.

Le FCP est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres assimilés éligibles au PEA et au PEA « PME-ETI » et au maximum 10% en OPCVM/FIA actions éligibles PEA et/ou PEA PME.

Le FCP est exposé à hauteur de 60 % au moins sur le marché des actions de la zone euro, dont une part prépondérante d'actions françaises de tous secteurs.

Dans la limite de 120%, le fonds peut être exposé sur les marchés de petites et moyennes capitalisations boursières. Dans la limite de 40%, le fonds peut être exposé sur les marchés organisés de type Alternext et marché libre, dont 10% maximum en marché libre.

Dans la limite de 10%, le fonds peut être exposé sur les marchés pays émergents.

➤ Les titres de créances et instruments du marché monétaire

Le FCP se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 25% de l'actif, afin de gérer la trésorerie, en titres obligataires ou monétaires dont 10% maximum hors zone euro, de tous secteurs et de tous types d'émetteurs classifiés Investment Grade par la société de gestion : emprunts d'Etat ou garantis ou assimilés, obligations

convertibles, ou emprunts privés de toutes capitalisations, y compris titres émis par les PME-ETI éligibles au PEA-PME.

La société de gestion mène sa propre analyse sur les titres de créance qui est indépendante de la notation issue des agences.

Le gérant pourra utiliser les instruments suivants quelle que soit la maturité :

- Bons du trésor,
- Titres de créances négociables (Billets de trésorerie, Certificats de dépôts, BMTN),
- Obligations à taux fixes ou à taux variables,
- Obligations convertibles,
- Obligations indexées.

Le gérant se donne la possibilité d'investir dans des obligations classifiées spéculatives à haut rendement dans la limite de 10% maximum.

L'investissement dans la poche taux/monétaire est limité à 25% ; cependant, le recours à des contrats financiers à terme à des fins de couverture conduit à une exposition au risque de taux comprise entre 0% et 40%.

➤ Les parts ou actions d'OPCVM/FIA

Le fonds se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou action d'OPCVM et/ou de FIA de droit français ouverts à une clientèle non professionnelle et respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier. Le fonds se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM/FIA gérés par la société de gestion ou par une autre société qui lui est liée.

Ces OPCVM/FIA seront utilisés dans un but de gestion de la trésorerie des portefeuilles et/ou de réalisation de l'objectif de gestion et d'ajustement des expositions actions et taux.

Les OPCVM/FIA sélectionnés pourront être de classification :

- OPC « Actions » afin de réaliser l'objectif de gestion et d'ajuster l'exposition actions ;
- OPC « obligataires » pour réaliser l'objectif de gestion et ajuster l'exposition taux ;
- OPC « diversifiés » ;
- OPC « monétaires » pour gérer la trésorerie ;
- Trackers.

3. Les instruments dérivés

Le FCP peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :

- la nature des marchés d'intervention :
marchés réglementés et organisés selon les instruments utilisés.
- les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - action ;
 - taux.
- la nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
couverture ou dynamisation du portefeuille (surexposition du portefeuille au risque action jusqu'à 120% de l'actif net).
- la nature des instruments utilisés :
sur ces marchés, le fonds peut recourir aux instruments suivants :
 - futures sur actions, sur Indices Actions (CAC 40, DJ STOXX, Dax) et Indices Taux (Bund, Bobl, Schatz) ;
 - options et achats de bons d'options d'achat ou de vente sur les futures (contrats à terme) d'indices actions (la société de gestion n'utilisera que des Turbos à échéance ouverte appelés « Turbos infinis »).

Ces opérations sont effectuées dans la limite d'engagement maximum d'une fois l'actif de l'OPCVM.

Le FCP n'aura pas recours aux swaps de performance/Total Return Swap.

4. Instruments intégrant des dérivés

Le FCP peut investir dans des obligations convertibles de toute nature, warrants, EMTN, bons de souscription d'actions, certificats dans un but de réalisation de l'objectif de gestion.

- les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - action ;
 - taux.

- la nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : couverture ou dynamisation du portefeuille.

5. Dépôts

Le gérant pourra effectuer des opérations de dépôts dans la limite de 10% de l'actif de l'OPCVM.

6. Emprunts d'espèces

Dans le cas de son fonctionnement normal et dans la limite de 10% de son actif, l'OPCVM peut se retrouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

Contrat constituant des garanties financières : en garantie de la ligne de découvert accordée par la Banque ou l'Etablissement dépositaire, le fonds lui octroie une garantie financière sous la forme simplifiée prévue par les dispositions des articles L. 431-7 et suivants du Code Monétaire et Financier.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres

Les opérations utilisées seront les prises et mises en pension et les prêts et emprunts de titres. L'ensemble de ces interventions vise à optimiser la gestion de trésorerie et les revenus perçus par l'OPCVM. Elles seront toutes réalisées dans des conditions de marché et dans les limites réglementaires.

Le niveau d'utilisation envisagé et autorisé sera inférieur à 100% de l'actif net pour les mises en pension et pour les prêts de titres.

Le niveau d'utilisation envisagé et autorisé sera inférieur à 10% de l'actif net pour les prises en pension et pour les emprunts de titres. Ce ratio est porté à 100% pour les prises en pension contre espèces, à la condition que les instruments financiers pris en pension ne fassent l'objet d'aucune opération de cession y compris temporaire ou de remise en garantie.

Les actifs reçus par l'OPCVM dans le cadre des techniques de gestion efficace sont considérés comme des garanties financières. Les garanties financières autres qu'en espèces ne pourront pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

8. Informations sur les garanties financières

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments dérivés de gré à gré et les opérations d'acquisition / cession temporaires des titres, le FCP peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire l'exposition du FCP au risque de contrepartie.

En cas de remises en garanties en espèces pour les transactions sur instruments dérivés de gré à gré, celles-ci peuvent être :

- placées en dépôt auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande, et ayant une échéance inférieure ou égale à douze mois, à condition que l'établissement de crédit fasse l'objet d'une surveillance prudentielle ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension livrée, à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme.

Lorsque cela est approprié, l'OPCVM pourra appliquer une décote sur la valeur des actifs reçus en garantie.

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risques principaux

Risque de perte en capital :

L'OPCVM ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

Risque action :

Si le marché des actions baisse, la valeur liquidative de votre OPCVM peut baisser. Le fonds pouvant investir sur des produits dérivés avec une exposition maximale de 120% de l'actif net sur les marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut donc baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque de liquidité :

L'OPCVM pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations négociées sur Alternext ou le marché libre, qui ont un volume de titres cotés en Bourse réduit et susceptibles de rencontrer des risques de liquidités. Par la nature de ces investissements, les variations peuvent être plus marquées que sur les grandes capitalisations, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre fonds.

Risque de taux :

L'OPCVM peut être investi en titres obligataires. La valeur liquidative du fonds pourra baisser si les taux montent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou de défaut de paiement de ce dernier, qui aura un impact négatif sur le cours du titre, et pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de contrepartie :

La société de gestion pourra utiliser des instruments financiers dérivés où des techniques de gestion efficace gré à gré conclus auprès de contreparties sélectionnées par la société de gestion. En conséquence, l'OPCVM est exposé au risque qu'une ou plusieurs contreparties ne puissent honorer ses engagements au titre de ces instruments ce qui pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Impact des instruments dérivés :

L'utilisation des instruments dérivés entraîne un risque d'amplification des pertes pour l'OPCVM lorsque les instruments dérivés sont utilisés pour obtenir, augmenter ou réduire une exposition à des actifs sous-jacents.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :

La valeur des obligations convertibles dépend dans une certaine mesure de l'évolution du prix de leurs actions sous-jacentes. Les variations des actions sous-jacentes peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risques accessoires**Risque de change :**

L'OPCVM peut investir dans des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié aux investissements dans les pays émergents :

Les risques de marché sont amplifiés par des investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre fonds.

Risque lié à l'investissement dans des obligations spéculatives à haut rendement :

Cet OPCVM peut investir dans des obligations spéculatives à haut rendement dont la notation est basse ou inexistante. Ces titres ont un risque de défaillance important et pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risques de durabilité :

Les risques en matière de durabilité sont définis comme des événements ou situations dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (« ESG »), qui, s'ils survenaient, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les risques en matière de durabilité qui résultent des investissements réalisés par la société de gestion peuvent survenir dans le domaine social, environnemental ou de la gouvernance.

Dans le cadre de la gestion de Talence Sélection PME, eu égard à l'objectif de gestion du Fonds et à la stratégie d'investissement mise en œuvre, la société de gestion n'intègre pas la prise en compte des risques en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement.

En effet, la stratégie de Talence Sélection PME consistant à sélectionner des émetteurs sur la base d'une analyse fondamentale, la société de gestion n'intègre pas dans ses décisions d'investissement la prise en compte de critères extra-financiers tels que les risques en matière de durabilité.

La société de gestion ne garantit pas que les investissements réalisés par le Fonds ne sont pas soumis à des risques en matière de durabilité dans une quelconque mesure.

Si de tels risques en matière de durabilité survenaient pour un investissement, ils pourraient ainsi avoir une incidence négative sur la performance financière de l'investissement concerné et, par conséquent, sur la performance du portefeuille du Fonds dans son ensemble et sur le rendement financier pour les investisseurs.

MODIFICATIONS

Changements intervenus au cours de l'exercice

Néant.

Changements à intervenir

Néant.

RAPPORT DE GESTION

Après une « annus horribilis », le CAC 40 a enregistré un bon démarrage au 1^{er} semestre avant de nettement refluer pendant l'été. Le discours « hawkish » de la Fed fin septembre a fait l'effet d'un coup de massue sur les marchés et la perspective de voir les taux rester durablement élevés s'est substituée au scénario de « soft landing » jusque-là privilégié par les investisseurs. Les tensions exacerbées au Proche-Orient et les mauvaises publications au 3^{ème} trimestre, traduisant une dégradation économique, se sont ajoutées aux pressions sur les taux longs courant octobre. Heureusement, à partir du mois de novembre, la perspective de fin des hausses de taux a gagné en crédibilité, sur fond de statistiques positives sur l'inflation tant aux Etats-Unis qu'en Europe. Cela a permis aux marchés d'enclencher très tôt un rallye de fin d'année.

Cette fébrilité et le manque de visibilité se sont traduits par une nouvelle année compliquée pour les smallcaps : indices en repli, volumes faméliques et décote élevée par rapport au CAC 40 et au private equity. Les small caps ont tout de même mieux fini l'année. D'une part, grâce aux perspectives de baisse des taux, toujours favorables aux actifs plus risqués. Mais aussi et surtout, grâce à l'accélération des OPA et retraits de la cote, qui ont mis en lumière la sous-valorisation manifeste des smalls et midcaps cotées par rapport à leur niveau historique mais également par rapport au segment du non coté. Fin octobre, le multiple médian de P/AN était revenu à un niveau comparable au pire de la crise 2008-2009 ou à mars 2020 (source IdMidcaps).

Sur son exercice 2023-2024, le fonds **Talence Sélection PME (part AC)** enregistre un recul de -12,07%, à comparer à un recul de -4,44% pour son indice de référence, le CAC Small dividendes réinvestis. La performance du fonds a été pénalisée par son exposition significative aux micro capitalisations (inférieures à 100 M€), totalement délaissées en raison de leur faible liquidité. Le mois de janvier 2024 s'est déroulé dans le même environnement pour les petites capitalisations. Leur horizon pourrait s'éclaircir courant 2024, lorsque les banques centrales commenceront à infléchir leurs politiques monétaires.

	Début Exercice Comptable	Fin Exercice Comptable	PERFORMANCE	
			VL	INDICE
TALENCE SELECTION PME AC	01/02/2023	31/01/2024	-12,07%	-4,44%
TALENCE SELECTION PME NC	01/02/2023	31/01/2024	-10,07%	
TALENCE SELECTION PME IC	01/02/2023	31/01/2024	-11,10%	
TALENCE SELECTION PME CS	01/02/2023	31/01/2024	-11,24%	

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPCVM et ne sont pas constantes dans le temps.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS

Mouvements intervenus au cours de la période	Mouvements (en montant brut)
Acquisitions	17 588 997,65 €
Cessions	-21 724 957,22 €
Total général net	-4 135 959,57 €

Dix principaux achats sur l'exercice

Date	Type d'actif	Code ISIN	Actif	Montant brut en euros
22/01/2024	Action	FR0014005AL0	ANTIN INFRASTRUC (XPAR)	450 337,47
30/06/2023	Action	FR0000031775	VICAT (XPAR)	408 821,51
12/07/2023	Action	BE0974310428	X-FAB (XPAR)	403 382,15
16/05/2023	Action	NL0014559478	TECHNIP ENERGIES (XPAR)	399 406,21
20/06/2023	Action	FR0010667147	COFACE (XPAR)	390 797,24
17/05/2023	Action	FR0000044448	NEXANS (XPAR)	385 969,22
16/03/2023	Action	FR0004527638	EXEL INDS - A (XPAR)	367 800,00
25/04/2023	Action	FR0004187367	Freelance.com (XPAR)	355 443,31
19/12/2023	Action	FR0000035081	ICADE (XPAR)	354 158,96
17/03/2023	Action	FR0013506730	VALLOUREC (XPAR)	348 701,82

Dix principales ventes sur l'exercice

Date	Type d'actif	Code ISIN	Actif	Montant brut en euros
27/04/2023	Action	FR0007317813	CS GROUP (XPAR)	-573 845,00
27/04/2023	Action	FR0000131757	ERAMET (XPAR)	-472 197,75
03/03/2023	Action	FR0007317813	CS GROUP (XPAR)	-459 075,00
15/06/2023	Action	BE0974310428	X-FAB (XPAR)	-439 722,28
22/02/2023	Action	FR0010908533	EDENRED (XPAR)	-420 991,32
10/05/2023	Action	FR0000052516	VILMORIN & CIE (XPAR)	-397 486,72
12/07/2023	Action	FR0000044448	NEXANS (XPAR)	-395 632,68
12/07/2023	Action	FR0000073298	IPSOS (XPAR)	-394 205,80
18/08/2023	Action	FR0000120560	QUADIENT (XPAR)	-381 011,44
12/07/2023	Action	FR0010667147	COFACE (XPAR)	-380 670,12

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE

Le fonds n'a pas mis en place de techniques de gestion efficaces (opérations et cessions temporaires de titres) sur l'exercice.

UTILISATION DES DROITS DE VOTE

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, la société TALENCE GESTION a mis en place une procédure appelée « politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres cotés détenus par les fonds qu'elle gère.

Ses effets sont permanents et s'appliquent pour les placements collectifs gérés par TALENCE GESTION (OPCVM et FIA).

Ce document peut être mis à jour à tout moment et sans préavis.

1. Organisation de l'exercice des droits de vote

L'équipe de gestion des OPC est en charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées dans lesquels les OPC gérés par la société de gestion sont investis.

Le vote final selon le mode tel que défini ci-après est effectué par le(s) gérant(s) concerné(s) par la valeur faisant l'objet d'une assemblée générale des actionnaires.

2. Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce les droits de vote

TALENCE GESTION est une société de gestion de portefeuille dont le cœur de métier est le stock picking. Cette gestion consiste en une sélection rigoureuse de titres par la mise en œuvre d'un processus d'analyse qualitatif et de rencontres directes et régulières avec les entreprises dans lesquelles les OPC sont investis.

La société de gestion a pour objectifs d'investir dans des entreprises qui créent ou ont un potentiel de création de valeur pour leurs actionnaires, ce qui implique qu'elle a confiance dans leur gouvernance et qu'elle est en accord avec les stratégies fixées par ses dirigeants.

3. Principes auxquels la société de gestion de portefeuille entend se référer à l'occasion de l'exercice des droits de vote

A priori, compte tenu de notre connaissance et du suivi opéré sur les sociétés sous-jacentes, dans l'ensemble, les projets de résolutions des assemblées générales des actionnaires sont approuvés lorsqu'ils concernent la mise en place des fondements d'un régime de gouvernement d'entreprise efficace, le traitement équitable des actionnaires, la transparence et la diffusion de l'information.

Une vigilance particulière est apportée aux dispositions concernant :

- la modification des statuts ;
- l'approbation des comptes et l'affectation du résultat ;
- la nomination et la révocation des organes sociaux ;
- les conventions dites réglementées ;
- les programmes d'émission et de rachat de titres de capital ;
- la désignation des « commissaires aux comptes ».

Talence Gestion se montre également particulièrement vigilante sur quatre points particuliers :

- les émissions d'actions sans droit préférentiel de souscription pour les personnes déjà actionnaires ;
- les augmentations de capital en cas d'OPA et toutes autres mesures anti OPA ;
- les émissions de bons de souscriptions d'actions (BSA) ou tout autre titre donnant accès au capital au profit exclusif d'une catégorie d'actionnaires (par exemple les salariés) entraînant de ce fait une dilution des autres actionnaires ;
- l'approbation des conventions réglementées, si leur contenu est contraire aux règles de bonne gouvernance ou n'est pas facilement accessible.

Pour la défense des actionnaires minoritaires, que sont indirectement les porteurs de parts ou actionnaires des OPC de TALENCE GESTION, la société de gestion se réserve le droit de voter contre les résolutions qui iraient à l'encontre de leurs intérêts.

4. Principes auxquels la société de gestion de portefeuille entend se référer pour déterminer les cas dans lesquels elle exerce les droits de vote

L'exercice des droits de vote s'effectue pour toutes les sociétés françaises détenues en portefeuille dès que la société de gestion, au travers des OPC qu'elle gère, détient :

- Au moins 1 % du capital ou des droits de vote d'une société ;
- ou
- Que la ligne tous OPC confondus représente au moins 1% du total des actifs de la gestion collective.

Ces seuils sont mis en place à compter du 1^{er} mai 2015. Précédemment un seul seuil déterminait l'exercice des droits de vote : détention minimum de 2% du capital ou des droits de vote pour l'ensemble des OPC gérés.

Toute situation éventuelle de conflit d'intérêt est encadrée par la Politique de gestion des conflits d'intérêt mise en place par la société de gestion et disponible sur notre site internet www.talencegestion.fr. Le Code de Déontologie de la société de gestion applicable à l'ensemble des collaborateurs permet également d'éviter et d'encadrer les risques de conflits d'intérêts éventuels.

TALENCE GESTION est une société de gestion indépendante, et n'a pas de participations directes ou indirectes au sein des sociétés dont les titres sont détenus dans les portefeuilles des OPC. Elle exerce les droits de vote en toute indépendante dans l'intérêt des porteurs des OPC gérés.

5. Le mode d'exercice des droits de vote

Talence Gestion privilégie le vote par correspondance ou par voie électronique sur le site du dépositaire de l'OPC le cas échéant : les bulletins de vote sont complétés et transmis au dépositaire qui émet les attestations de position et les transmet à l'émetteur.

La société de gestion se réserve le droit en fonction des circonstances de recourir aux votes par une participation effective aux assemblées des actionnaires ou en donnant pouvoir au Président de la société ou exceptionnellement par procuration.

6. Rapport sur l'exercice des droits de vote

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la société de gestion doit être établi dans les quatre mois de la clôture de son exercice social.

Le rapport annuel est disponible sur le site internet de la société dans la rubrique « Informations Règlementaires ».

Ce rapport précise notamment :

- 1° Le nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote ;
- 2° Les cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » ;
- 3° Les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les placements collectifs qu'elle gère.

La société de gestion de portefeuille tient à disposition de tout porteur de parts qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les OPC atteint les seuils de détention fixés dans le présent document.

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les prestataires de services d'investissements doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, les meilleurs résultats possibles pour le client (prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et du règlement, taille et nature de l'ordre, etc.), étant précisé que pour les clients non professionnels, le meilleur résultat possible est déterminé sur la base du coût total. Ses diligences sont décrites dans une politique d'exécution des ordres mise en place par chaque intervenant.

TALENCE GESTION en tant que société de gestion de portefeuille a des caractéristiques qui sont spécifiques à son activité et qui la dispense de la mise en place d'une politique d'exécution. Elle est tenue, en revanche, d'établir une politique de sélection des intermédiaires.

L'objectif de cette procédure est de sélectionner les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lorsque TALENCE GESTION leur confie, pour votre compte, des ordres résultant des décisions d'investissement relatives à la gestion du portefeuille.

Cette obligation consiste donc à :

- sélectionner les intermédiaires selon un certain nombre de critères et en tout premier lieu, le critère du prix total (prix de l'instrument financier ajouté aux coûts liés à l'exécution) ;
- contrôler l'efficacité de la politique de sélection sur la base d'une évaluation semestrielle des intermédiaires sélectionnés ;
- mettre à jour cette politique régulièrement, et vous tenir informés des changements significatifs.

Les critères de sélection des intermédiaires fournissant le service d'exécution d'ordre sont les suivants :

- Coût total de l'exécution ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Qualité du back-office ;
- Accès à des blocs de titres ;
- Coût de l'intermédiation ;
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire.

Enfin, concernant les lieux d'exécution, Talence Gestion a donné son accord exprès à ses brokers pour l'exécution de ses ordres en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation (SMN ou MTF). Il s'agit pour Talence Gestion d'optimiser les opportunités d'exécution.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation :

Conformément aux dispositions de l'article 314-82 du RGAMF, TALENCE GESTION rédigera un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation si les frais représentent pour l'exercice précédent un montant supérieur à 500 K€.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 6 (SFDR) :

L'OPC n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

Les investissements sous-jacents ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

En application des dispositions de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, l'information relative aux modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance figure sur le site de Talence Gestion : www.talencegestion.fr dans la rubrique « Informations Règlementaires ».

POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est établie afin de promouvoir une gestion saine et efficace du risque et ne pas encourager une prise de risque excessive qui serait incompatible avec les profils de risque des OPC et des mandats, et qui serait contraire aux intérêts de la société de gestion et de ses clients. Elle a été établie par application du principe de proportionnalité.

La politique de rémunération est élaborée et réexaminée annuellement par l'organe de direction de la société de gestion : le Comité de Direction, puis communiquée aux salariés.

La politique de rémunération est communiquée à chaque collaborateur, et lui sont précisés pour l'exercice à venir les critères qui seront utilisés pour déterminer le montant de sa rémunération (augmentation du fixe et rémunération variable) ainsi que le calendrier prévu pour l'évaluation de ses performances.

Les éléments d'évaluation sont conservés dans le dossier personnel de chaque collaborateur.

Le RCCI veille au respect de l'application de la présente politique dans la détermination de la rémunération des salariés.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci et sur son site internet.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération le cas échéant.

Au titre de l'exercice comptable 2022, vous trouverez ci-dessous :

- le montant total des rémunérations fixes brutes hors charges sociales versées à l'ensemble des collaborateurs présents au cours de l'exercice 2022 dont celles versées aux gérants financiers (Gestion Collective et Gestion Privée) ;
- le montant total des primes discrétionnaires brutes hors charges sociales versées à l'ensemble des collaborateurs présents au cours de l'exercice 2022 dont celles versées aux gérants financiers (Gestion Collective et Gestion Privée) ;
- le nombre de bénéficiaires concernés sachant qu'il y a pu avoir des entrées/sorties au cours de l'exercice.

Et le cas échéant les rémunérations versées par les OPC directement, y compris les éventuelles commissions de performance.

Ce tableau inclut toutes les personnes salariées au cours de l'exercice dont celles le contrat de travail s'est terminé au cours de l'exercice, ainsi que les CDD et les apprentis.

Ce tableau n'inclut pas : les stagiaires, les primes d'aide versées par l'Etat aux collaborateurs éligibles (prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat, indemnité inflation).

	Total salaires bruts fixes versés en 2022		Total rémunérations variables brutes versées en 2022	
	Montants	Effectifs concernés	Montants	Effectifs concernés
Rémunérations brutes versées à l'ensemble du personnel de Talence Gestion, hors charges sociales	2 906 480	40	443 500	28
• Dont rémunérations versées à l'ensemble des gérants financiers de Talence Gestion	1 144 688	16	262 000	11
• Dont rémunérations versées directement par l'OPC aux salariés de Talence Gestion	Néant	Néant	Néant	Néant

Données 2023 non encore disponibles.

RISQUE GLOBAL

Calcul du risque global lié aux contrats financiers (y compris les titres financiers et les instruments du marché monétaire
Le calcul du risque global lié aux contrats financiers (y compris les titres financiers et les instruments du marché monétaire comprenant des contrats financiers) du fonds est basé sur le calcul de l'effet de levier par la méthode linéaire (« approche par l'engagement »).

La gestion de l'OPC n'a pas eu recours à l'effet de levier.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.



Talence Sélection PME

Fonds commun de placement
Société de gestion : Talence Gestion

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2024

Aux porteurs de parts du FCP Talence Sélection PME,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds commun de placement (FCP) Talence Sélection PME relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} février 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable .

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du fonds commun de placement établi par la société de gestion.

5. Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 17 mai 2024

Le commissaire aux comptes

DocuSigned by:
Pascal COSSÉ
743EDCF0AFF04E7...

Société Fiduciaire Paul Brunier – Audit & Comptabilité
représenté par
Pascal Cossé

BILAN ACTIF AU 31/01/2024 EN EUR

	31/01/2024	31/01/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	36 183 101,89	45 317 096,86
Actions et valeurs assimilées	36 183 101,89	45 317 096,86
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	36 183 101,89	45 317 096,86
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	411 448,02	247 765,45
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	411 448,02	247 765,45
COMPTES FINANCIERS	0,00	313 537,65
Liquidités	0,00	313 537,65
TOTAL DE L'ACTIF	36 594 549,91	45 878 399,96

BILAN PASSIF AU 31/01/2024 EN EUR

	31/01/2024	31/01/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	35 716 609,50	43 367 408,09
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	321 060,86	1 733 410,17
Résultat de l'exercice (a,b)	238 537,06	222 575,17
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	36 276 207,42	45 323 393,43
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	274 699,36	555 006,53
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	274 699,36	555 006,53
COMPTES FINANCIERS	43 643,13	0,00
Concours bancaires courants	43 643,13	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	36 594 549,91	45 878 399,96

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/01/2024 EN EUR

	31/01/2024	31/01/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/01/2024 EN EUR

	31/01/2024	31/01/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 827,15	676,20
Produits sur actions et valeurs assimilées	811 576,95	996 315,79
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	817 404,10	996 991,99
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	55,72	2 059,89
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	55,72	2 059,89
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	817 348,38	994 932,10
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	524 024,48	720 362,27
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	293 323,90	274 569,83
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-54 786,84	-51 994,66
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	238 537,06	222 575,17

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013304045 - TALENCE SELECTION PME CS : Taux de frais maximum de 1,40 % TTC
 FR0013228004 - TALENCE SELECTION PME Parts IC : Taux de frais maximum de 1,25 % TTC
 FR0011857267 - TALENCE SELECTION PME NC : Taux de frais maximum de 0,10 % TTC
 FR0011653500 - TALENCE SELECTION PME AC : Taux de frais maximum de 2,35 % TTC

Commission de surperformance :

La Société de gestion recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du fonds sera supérieure à celle de l'indice de référence :

- pour les parts AC et CS : que le fonds ait enregistré une performance positive ou négative ;
- pour les parts IC : sous condition que le fonds ait enregistré une performance positive.

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence.

L'actif valorisé du fonds s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évalué selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie de part.

L'actif de référence représente la quote-part de l'actif du fonds, correspondant à une catégorie de part donnée, retraitée des montants de souscriptions/rachats applicables à ladite catégorie de part à chaque valorisation, et valorisé selon la performance de l'indice de référence retenu.

L'indice de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance est le CAC Small Net return dividendes réinvestis.

La période de cristallisation de commission de surperformance correspond :

- pour la première période : du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023 ;
- pour les périodes suivantes : du 1^{er} jour de bourse de février au dernier jour de bourse de janvier de l'année suivante.

La période de référence de la commission de surperformance correspond à la période de 5 ans au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle le fonds a le droit de réinitialiser le mécanisme de compensation de la performance négative (ou sous-performance) passée.

Fréquence de prélèvement : la commission de surperformance est prélevée, au profit de la société de gestion dans le mois qui suit la fin de la période de cristallisation de la commission de surperformance. En aucun cas la période de cristallisation de la commission de surperformance du fonds ne peut être inférieure à un an.

Méthode de calcul de la commission de surperformance :

• Pendant la période de cristallisation de la commission de surperformance :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera pour les parts AC et CS 20% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs et pour les parts IC 15 % TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.

- Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance quotidienne du fonds sera inférieure à celle de l'actif de référence. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

• Pour les parts AC et CS, à la fin de la période de cristallisation de la commission de surperformance, que le fonds ait enregistré sur cette période une performance positive ou négative :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de cristallisation de la commission de surperformance est définitivement acquise à la Société de gestion.

- Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote-part acquise à la société de gestion lors de rachat durant la période de cristallisation de la commission de surperformance). La période de référence de la commission de surperformance sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum. En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence de la commission de surperformance doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance dans la part.

• **Pour les parts IC, à la fin de la période de cristallisation de la commission de surperformance, étant remplie la condition que le fonds ait enregistré sur cette période une performance positive :**

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de cristallisation de la commission de surperformance est définitivement acquise à la Société de gestion.

- Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote-part acquise à la société de gestion lors de rachat durant la période de cristallisation de la commission de surperformance). La période de référence de la commission de surperformance sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum. En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence de la commission de surperformance doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance dans la part.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts TALENCE SELECTION PME AC	Capitalisation	Capitalisation
Parts TALENCE SELECTION PME CS	Capitalisation	Capitalisation
Parts TALENCE SELECTION PME NC	Capitalisation	Capitalisation
Parts TALENCE SELECTION PME Parts IC	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/01/2024 EN EUR

	31/01/2024	31/01/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	45 323 393,43	54 453 862,70
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	6 782 888,61	3 993 426,52
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-10 719 804,57	-9 973 081,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 893 769,39	5 515 574,68
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 368 443,66	-3 505 765,53
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-99 574,38	-90 281,52
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-5 829 345,30	-5 344 912,25
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-3 195 719,81	2 633 625,49
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 633 625,49	-7 978 537,74
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	293 323,90	274 569,83
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	36 276 207,42	45 323 393,43

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 643,13	0,12
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	43 643,13	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/01/2024
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	393 339,02
	Souscriptions à recevoir	18 109,00
TOTAL DES CRÉANCES		411 448,02
DETTES		
	Achats à règlement différé	212 383,92
	Rachats à payer	59 600,30
	Frais de gestion fixe	2 648,21
	Frais de gestion variable	66,93
TOTAL DES DETTES		274 699,36
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		136 748,66

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part TALENCE SELECTION PME AC		
Parts souscrites durant l'exercice	29 122,8714	5 595 753,67
Parts rachetées durant l'exercice	-26 034,5843	-4 901 762,97
Solde net des souscriptions/rachats	3 088,2871	693 990,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	100 530,0724	
Part TALENCE SELECTION PME CS		
Parts souscrites durant l'exercice	532,0000	106 035,20
Parts rachetées durant l'exercice	-504,7833	-94 492,92
Solde net des souscriptions/rachats	27,2167	11 542,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 069,4146	
Part TALENCE SELECTION PME NC		
Parts souscrites durant l'exercice	61,7036	13 706,94
Parts rachetées durant l'exercice	-15 930,4407	-3 444 644,80
Solde net des souscriptions/rachats	-15 868,7371	-3 430 937,86
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	71 119,0766	
Part TALENCE SELECTION PME Parts IC		
Parts souscrites durant l'exercice	96,9371	1 067 392,80
Parts rachetées durant l'exercice	-219,1759	-2 278 903,88
Solde net des souscriptions/rachats	-122,2388	-1 211 511,08
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	235,1493	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part TALENCE SELECTION PME AC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TALENCE SELECTION PME CS	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TALENCE SELECTION PME NC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TALENCE SELECTION PME Parts IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/01/2024
Parts TALENCE SELECTION PME AC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	447 966,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,35
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	63,91
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts TALENCE SELECTION PME CS	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	11 496,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	3,02
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts TALENCE SELECTION PME NC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	17 280,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts TALENCE SELECTION PME Parts IC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	47 214,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/01/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/01/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/01/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/01/2024	31/01/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	238 537,06	222 575,17
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	238 537,06	222 575,17

	31/01/2024	31/01/2023
Parts TALENCE SELECTION PME AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-72 868,36	-201 142,38
Total	-72 868,36	-201 142,38

	31/01/2024	31/01/2023
Parts TALENCE SELECTION PME CS		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 565,81	-2 171,85
Total	4 565,81	-2 171,85

	31/01/2024	31/01/2023
Parts TALENCE SELECTION PME NC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	288 658,18	391 987,82
Total	288 658,18	391 987,82

	31/01/2024	31/01/2023
Parts TALENCE SELECTION PME Parts IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	18 181,43	33 901,58
Total	18 181,43	33 901,58

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/01/2024	31/01/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	321 060,86	1 733 410,17
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	321 060,86	1 733 410,17

	31/01/2024	31/01/2023
Parts TALENCE SELECTION PME AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	166 010,22	773 269,74
Total	166 010,22	773 269,74

	31/01/2024	31/01/2023
Parts TALENCE SELECTION PME CS		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	6 851,20	33 122,43
Total	6 851,20	33 122,43

	31/01/2024	31/01/2023
Parts TALENCE SELECTION PME NC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	126 739,87	767 942,64
Total	126 739,87	767 942,64

	31/01/2024	31/01/2023
Parts TALENCE SELECTION PME Parts IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	21 459,57	159 075,36
Total	21 459,57	159 075,36

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/01/2020	29/01/2021	31/01/2022	31/01/2023	31/01/2024
Actif net Global en EUR	53 542 576,31	44 973 969,62	54 453 862,70	45 323 393,43	36 276 207,42
Parts TALENCE SELECTION PME AC en EUR					
Actif net	20 754 189,42	17 397 976,11	23 140 395,42	20 011 740,94	18 153 725,29
Nombre de titres	131 667,1513	96 204,0925	104 992,0604	97 441,7853	100 530,0724
Valeur liquidative unitaire	157,62	180,84	220,40	205,37	180,58
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-11,38	-15,96	24,67	7,93	1,65
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,19	-2,42	-5,72	-2,06	-0,72
Parts TALENCE SELECTION PME CS en EUR					
Actif net	1 716 313,53	1 100 547,95	862 597,08	863 474,54	771 624,73
Nombre de titres	10 707,7978	5 941,6771	3 791,4775	4 042,1979	4 069,4146
Valeur liquidative unitaire	160,28	185,22	227,50	213,61	189,61
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-11,53	-16,26	25,38	8,19	1,68
Capitalisation unitaire sur résultat	0,28	-1,40	-4,21	-0,53	1,12
Parts TALENCE SELECTION PME NC en EUR					
Actif net	25 558 378,53	23 454 907,78	25 707 555,28	20 290 472,40	14 918 785,68
Nombre de titres	155 937,7904	121 866,0802	105 675,3305	86 987,8137	71 119,0766
Valeur liquidative unitaire	163,90	192,46	243,26	233,25	209,77
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-11,71	-16,76	26,71	8,82	1,78
Capitalisation unitaire sur résultat	2,42	1,06	2,28	4,50	4,05
Parts TALENCE SELECTION PME Parts IC en EUR					
Actif net	5 513 694,83	3 020 537,78	4 743 314,92	4 157 705,55	2 432 071,72
Nombre de titres	643,8366	303,8336	386,4959	357,3881	235,1493
Valeur liquidative unitaire	8 563,81	9 941,42	12 272,61	11 633,58	10 342,67
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-615,39	-874,14	1 365,27	445,10	91,25
Capitalisation unitaire sur résultat	28,61	-37,07	-165,37	94,85	77,31

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BELGIQUE				
X-FAB SILICON FOUNDRIES SE	EUR	50 000	447 000,00	1,23
TOTAL BELGIQUE			447 000,00	1,23
FRANCE				
AKWEL SA	EUR	10 672	170 325,12	0,47
ALD SA	EUR	73 000	452 235,00	1,25
ANTIN INFRASTRUCTURE PARTNER	EUR	60 000	1 023 600,00	2,82
ASSYTEM BRIME	EUR	7 000	365 400,00	1,01
ATEME SA	EUR	34 576	221 286,40	0,61
AXWAY SOFTWARE	EUR	6 000	178 200,00	0,49
BAKOWSKI SAS	EUR	36 319	651 926,05	1,80
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	EUR	13 947	291 492,30	0,80
BENETEAU	EUR	50 000	557 000,00	1,54
BIGBEN INTERACTIVE	EUR	66 545	213 276,73	0,59
BILENDI SA	EUR	75 676	1 165 410,40	3,21
BIOSYNEX	EUR	44 000	352 000,00	0,97
BIO-UV GROUP SAS	EUR	86 597	197 008,18	0,54
BOA CONCEPT SACA	EUR	10 394	256 731,80	0,71
BROADPEAK SAS	EUR	69 483	192 467,91	0,53
CARMILA	EUR	16 000	264 000,00	0,72
CATERING INTL ET SERVICES	EUR	28 256	268 432,00	0,74
CEGEDIM	EUR	12 276	203 290,56	0,56
CIE DES ALPES	EUR	33 577	507 012,70	1,40
DELTA PLUS GROUP	EUR	3 401	237 729,90	0,65
DERICHEBOURG	EUR	121 098	582 481,38	1,61
ENOGIA SAS	EUR	48 589	87 460,20	0,24
EUROAPI SASU	EUR	55 000	341 550,00	0,94
EUROBIO-SCIENTIFIC SA	EUR	19 000	321 100,00	0,89
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	39 961	855 165,40	2,36
EXEL INDUSTRIES	EUR	10 000	580 000,00	1,60
FONTAINE PAJOT	EUR	4 166	470 758,00	1,30
FREELANCE.COM	EUR	117 307	442 833,93	1,22
GL EVENTS	EUR	34 000	677 960,00	1,87
GROUPE LDLC SA	EUR	13 846	243 412,68	0,67
GROUPE OKWIND SAS	EUR	23 751	458 394,30	1,26
GROUPE SFPI SA	EUR	275 740	529 420,80	1,46
HAULOTTE GROUP	EUR	142 108	359 533,24	1,00
HEXAOM SA	EUR	29 818	614 250,80	1,69
HF COMPANY	EUR	31 456	176 153,60	0,48
HIGH CO	EUR	116 554	349 662,00	0,97
HIPAY GROUP SA	EUR	28 229	202 119,64	0,56
HOPSCOTCH GROUPE SA	EUR	57 209	981 134,35	2,70
ICADE	EUR	10 000	315 600,00	0,87
INFOTEL	EUR	7 442	386 984,00	1,07
JACQUET METAL SA	EUR	21 239	384 001,12	1,06

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS	EUR	3 038	140 355,60	0,39
LNA Sante SA	EUR	31 821	630 055,80	1,73
LUMIBIRD SA	EUR	59 788	700 715,36	1,93
MANITOU BF	EUR	11 074	229 785,50	0,63
MERSEN	EUR	21 138	714 464,40	1,97
MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY	EUR	12 782	178 948,00	0,50
MICROPOLE	EUR	372 619	398 702,33	1,10
NACON SA	EUR	230 000	391 000,00	1,08
NANOBIOTIX	EUR	92 709	684 192,42	1,89
NEURONES	EUR	9 500	430 825,00	1,18
OMER-DECUGIS & CIE SACA	EUR	40 400	189 880,00	0,53
PARTOUCHES SA	EUR	29 423	647 306,00	1,78
PERRIER INDUSTRIE (GERARD)	EUR	9 442	953 642,00	2,63
PIERRE & VACANCES	EUR	395 300	529 702,00	1,46
PLASTIC OMNIUM	EUR	22 000	234 960,00	0,64
Quadient SA	EUR	50 000	981 000,00	2,70
REWORLD MEDIA	EUR	433 091	1 470 343,95	4,05
RUBIS	EUR	15 000	351 900,00	0,97
SA DES CEMENTS VICAT - VICAT	EUR	33 302	1 200 537,10	3,31
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	5 700	656 640,00	1,81
SOLUTIONS 30 SE	EUR	125 000	327 250,00	0,90
SQLI SA	EUR	16 396	688 632,00	1,90
TOUAX	EUR	116 801	649 413,56	1,79
TRIGANO SA	EUR	2 200	322 080,00	0,89
UNITI SA	EUR	151 632	292 649,76	0,81
VALBIOTIS SAS	EUR	177 843	718 485,72	1,98
VALLOUREC	EUR	27 000	360 045,00	0,99
VENTE-UNIQUE.COM SA	EUR	24 000	340 800,00	0,94
VISIATIV SA	EUR	16 028	434 358,80	1,20
VOGO SACA	EUR	96 390	516 650,40	1,42
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	2 865	350 962,50	0,96
VRANKEN-POMMERY MONOPOLE	EUR	23 568	375 909,60	1,04
WE CONNECT	EUR	68 319	1 011 121,20	2,79
TOTAL FRANCE			35 232 114,49	97,12
LUXEMBOURG				
SWORD GROUP	EUR	13 333	503 987,40	1,39
TOTAL LUXEMBOURG			503 987,40	1,39
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			36 183 101,89	99,74
TOTAL Actions et valeurs assimilées			36 183 101,89	99,74
Créances			411 448,02	1,14
Dettes			-274 699,36	-0,76
Comptes financiers			-43 643,13	-0,12
Actif net			36 276 207,42	100,00

Parts TALENCE SELECTION PME AC	EUR	100 530,0724	180,58
Parts TALENCE SELECTION PME CS	EUR	4 069,4146	189,61
Parts TALENCE SELECTION PME Parts IC	EUR	235,1493	10 342,67
Parts TALENCE SELECTION PME NC	EUR	71 119,0766	209,77